

**FCP de droit français**

**SILLAGE**

**RAPPORT ANNUEL**

au 29 décembre 2023

**Société de gestion : OTEA CAPITAL**  
**Dépositaire : Caceis Bank**  
**Commissaire aux comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

OTEA CAPITAL - 25 rue Quentin Bauchart - 75008 - Paris

## Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	19
6. Comptes de l'exercice	24
7. Annexe (s)	43
Caractéristiques de l'OPC (suite)	44
Information SFDR	47

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### SILLAGE - C (ISIN: FR0013300092)

**Nom de l'initiateur :** Otea Capital

**Site internet :** <https://www.otea-capital.fr>

**Contact :** Appelez-le +33 9 73 87 02 73 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Otea Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Otea Capital est agréée en France sous le n°GP08000054 et réglementée par l'AMF.

**Date de production :** 31/12/2023

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Fonds commun de placement (FCP) de capitalisation. OPCVM géré par Otea capital, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

**Durée :** La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du fonds est, au travers d'une allocation d'actifs et d'une sélection de titres discrétionnaires, la recherche d'une croissance nette du capital supérieure à 7% pour les parts R et 7,7% pour les parts C sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans) à travers une sélection discrétionnaire de titres de capital intégrant des critères ESG dans le processus de sélection.

Le FCP sera investi au minimum à hauteur de 60% en titres de sociétés cotées sur les marchés internationaux d'actions. Les titres et instruments du marché obligataire et monétaire pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif. Le fonds pourra également investir à hauteur de 10% maximum dans des OPC ouverts à une clientèle non professionnelle afin de réaliser son objectif de gestion ou dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Le Fonds vise la croissance du capital en investissant dans des entreprises des secteurs de la consommation discrétionnaires tels que le luxe, les marques premium, l'hôtellerie & loisirs, etc... contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, notamment dans les domaines sociaux. Le Fonds est notamment exposé aux ODD suivants : (ODD5) Egalité des sexes, (ODD8) Travail décent et croissance économique, (ODD10) Réduction des inégalités, (ODD 12) Consommation et production responsables, (ODD13) Action pour le climat.

L'atteinte de l'objectif d'investissement durable sur les aspects sociaux du Fonds est mesurable à travers 3 critères, sur lesquels le Fonds s'engage à surperformer son univers d'investissement (1109 valeurs faisant partie des indices SXXP et S&P500) :

- 1/ La progression d'une année sur l'autre des effectifs employés
- 2/ La diversité des collaborateurs (égalité hommes/femmes)
- 3/ Le taux de formation (nombre d'heures de formation par employé)

Ces indicateurs nous semblent significatifs au regard de l'impact social des entreprises sélectionnées.

La démarche ESG mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG mise en place par la Société de Gestion, disponible sur son site internet (<https://otea-capital.fr/politique-esg/>).

L'univers d'investissement initial est constitué des entreprises faisant partie de l'indice BKXT en Europe et du S&P500 aux Etats-Unis (soit de 1109 valeurs).

Réglementation SFDR : Sous l'article 9

FCP de capitalisation

Le fonds pourra être exposé, à hauteur de 20%, à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant.

Utilisation possible d'instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, en couverture ou en exposition, dans la limite d'exposition de 100% de l'actif sans rechercher de surexposition à l'une des classes d'actifs.

La VL est quotidienne.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 14.00 (heure Paris) auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine

VL en dix-millièmes de parts.

Investisseurs de détails visés

Ce fonds s'adresse aux investisseurs souhaitant bénéficier des opportunités de marchés au travers d'une gestion diversifiée des actifs, en recherchant de la performance sur les marchés actions et/ou sur les marchés de taux et/ou sur les devises.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'Otea Capital ou sur le site [www.otea-capital.com](http://www.otea-capital.com). L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site [www.otea-capital.com](http://www.otea-capital.com). Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. OTEA CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le fonds pendant 5 années.



**Avertissement :** Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros)

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>1 620 €</b>	<b>1 490 €</b>
	Rendement annuel moyen	-83.84%	-31.66%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>7 310 €</b>	<b>7 620 €</b>
	Rendement annuel moyen	-26.88%	-5.30%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 140 €</b>	<b>10 910 €</b>
	Rendement annuel moyen	+1.42%	+1.76%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>15 380 €</b>	<b>14 280 €</b>
	Rendement annuel moyen	+53.77%	+7.39%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pires et meilleures performances, ainsi que la performance moyenne du produit entre 1 et 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans basé sur l'indicateur de comparaison du fonds, le DOW JONES EURO STOXX. Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre août 2015 et août 2020. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre avril 2014 et avril 2019.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché financier et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

## Que se passe-t-il si Otea Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPC sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>480 €</b>	<b>1 825 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	<b>4.86%</b>	<b>3.33%</b>

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.09% avant déduction des coûts et de 1.76% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Maximum 2.00% du montant, que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un coût ponctuel, non acquis à l'OPC, prélevé à la demande de la personne qui vous vend le produit.	200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.45% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	142 €
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10€
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20% TTC de la surperformance par an par rapport à son indicateur de référence.	EUR 128*

\* Il s'agit des frais prélevés au titre de l'exercice clos le 31/12/2023

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement et de son exposition aux marchés actions. Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées la veille, ouvrée, du jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 12h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Si le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France et/ou de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation sera effectuée le jour de Bourse ouvré précédent. Les ordres sont exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 09 73 87 02 73, par courrier adressé à son Service clients au 25, rue Quentin Bauchart – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : [contact@otea-capital.com](mailto:contact@otea-capital.com).

### Autres informations pertinentes

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles en langue française auprès d'OTEA Capital ou sur le site [www.otea-capital.com](http://www.otea-capital.com). La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://otea-capital.fr/gestion-collective/>

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

### 3. RAPPORT DE GESTION

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2023, la valeur liquidative du fonds s'établit à 89.67 euros pour la part R et 91.59 pour la part C. La performance de la part R est de 2,77% et celle de la part C est de 3,49% sur l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 29 décembre 2023.

Le nombre de parts est 1 655,9231 pour la part R et 31 936.5521 pour la part C. L'actif net du fonds s'établit à € 3,07 millions à la clôture.

Le fonds a pour objectif d'offrir une performance annualisée nette de frais supérieure à 7% pour les parts R et 7,7% pour les parts C sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans) à travers une sélection discrétionnaire de titres de capital intégrant des critères ESG dans le processus de sélection.

#### Environnement économique

Après une année 2022 compliquée, 2023 a été marquée par quelques records, notamment des plus hauts niveaux jamais atteints malgré un contexte monétaire très restrictif (hausse des taux d'intérêts aux quatre coins du monde), des tensions géopolitiques et une crise bancaire (mars 2023).

Par répartition géographique, le S&P500 aux Etats-Unis enregistre une performance de 24% tandis que le marché européen (Eurostoxx 50) termine l'année à 19%. C'est, sans surprise, le secteur technologique qui est le grand gagnant du millésime 2023. La tech américaine (Nasdaq) était ainsi en hausse de 43,4% sur l'année (contre -33% l'année précédente) principalement tirée par les « 7 magnifiques » (Apple, Microsoft, Amazon, Nvidia, Alphabet, Meta et Tesla) qui ont en moyenne engendré une performance de 71% à elles-seules et représentent dorénavant 28,5% du S&P500. En Asie, le marché chinois (Hang Seng) clôture pour la 4<sup>e</sup> année consécutive en baisse, à -14% et le Japon s'offre sa meilleure performance depuis 10 ans avec un Nikkei à +28%, porté en partie par la baisse de sa devise (le yen). Enfin, l'Inde ne démérite pas et affiche une performance en hausse de près de 19%, profitant d'une activité domestique solide, de perspectives démographiques porteuses et du redéploiement d'une partie des chaînes de production chinoises sur son territoire. A contrario, les actions chinoises

Les banques centrales ont tenu leurs engagements en remontant les taux d'intérêt pour contrôler l'inflation, avec des projections pour atteindre l'objectif de 2% aux États-Unis d'ici fin 2024 et dans la zone euro d'ici 2025. Contrairement à certaines prévisions, les économies n'ont pas connu de récession majeure, et la croissance aux États-Unis a été résiliente en 2023, bien que des ralentissements soient attendus au premier semestre 2024. Les banques centrales ont également joué un rôle clé en assurant la stabilité financière face à des épisodes de stress, montrant que le "put" de la Banque Centrale est toujours actif.

La fin de l'année 2023 a vu un rallye rapide et significatif des taux longs, mais les niveaux atteints semblent un peu excessifs à court terme. Les obligations d'entreprises ont été positives en 2023, mais des performances moindres sont anticipées en 2024 en raison de la politique monétaire restrictive. La sélection d'émetteurs reste cruciale.

Le contexte géopolitique a été tendu, mais avec peu d'impact sur les marchés en 2023. Cependant, les incertitudes géopolitiques, notamment liées à l'Ukraine, au Moyen-Orient, à la Corée du Nord et à la mer de Chine, pourraient influencer les marchés en 2024, surtout avec des rééquilibres majeurs en cours et des échéances électorales importantes (présidentielle américaine en novembre). La nécessité d'adaptabilité face à ces événements est soulignée.

#### Stratégie d'investissement

Sur l'année, parmi les contributeurs positifs à la performance, nous pouvons citer :

- **Saint-Gobain** : Le recentrage de l'activité du groupe en matière de mix produits, plus orienté vers les solutions globales et la chimie de construction ainsi qu'un rééquilibrage géographique hors d'Europe (avec 2/3 des revenus provenant des Etats-Unis, de l'Asie-Pacifique et des pays émergents dorénavant) se traduit par une hausse de la rentabilité (marge opérationnelle de 11% en 2023 contre 8% en 2019). L'acquisition de l'australien CSR a également été très bien accueillie par le marché. Cette opération est en effet majeure pour le groupe, qui a repris 2 Md de dollars australiens de chiffre d'affaires (1,2 Md€) avec une marge proche de 18%. En termes stratégiques, cette acquisition s'inscrit dans la continuité du rééquilibrage géographique mis en place depuis fin 2021 (Plan Grow & Impact). Malgré l'excellente performance boursière en 2023, le titre reste sous valorisé par

rapport à ses concurrents. La qualité des résultats 2023, dans un contexte de crise prolongée dans la construction neuve (débouché qui représente 23% des ventes) illustre la résistance du business modèle de Saint-Gobain qui est pratiquement parvenu à compenser le repli de ses volumes, de 5,5%, par des hausses de prix, de 4,6%. Par ailleurs, la marge d'exploitation s'est établie au niveau record de 11%, contre 10,4% en 2022. Pour 2024, le groupe compte sur ses marchés les mieux orientés, aux Etats-Unis et en Asie, et sur une marge d'exploitation toujours à deux chiffres grâce au réservoir de valeur ajoutée que représentent son pôle de chimie de la construction et sa focalisation sur l'offre de solutions complètes (toitures, cloisons pré-isolées...), à plus forte marge que les produits vendus seuls.

- **Signify** : après un premier semestre 2023 chaotique au niveau boursier, le titre s'est ressaisi fin octobre et affiche une progression de 18.86% au 4ème trimestre grâce aux annonces de réorganisation et de mesures de réduction des coûts indirects (200 M€/an). Au niveau de la réorganisation, les précédentes solutions numériques, produits numériques et conventionnels seront transformées en Professionnel, Consommateur, OEM et Conventionnels. Cet ajustement est réalisé afin de rendre l'entreprise plus verticale et centrée sur le client tout en permettant des économies de coûts structurels. En examinant cette nouvelle structure, il apparaît clairement que la principale différence par rapport à l'ancienne se situe dans la scission de la division Digital Products.
- **Michelin** : Les résultats 2023 ont démontré la capacité du groupe à améliorer ses performances en dépit d'un marché toujours difficile, qui s'est traduit par une baisse des ventes en volume de 4,7%, compensée par une évolution favorable des prix et du mix. Au niveau de la génération de trésorerie, les objectifs ont été dépassés, le cashflow libre atteignant 3 Md€ au lieu des 2,3 Md€ visés. Ce qui a permis au management d'annoncer un programme de rachat d'actions, au-delà d'un dividende en hausse de 8%. Dans un contexte sectoriel qui devrait connaître une forte décélération des volumes et des prix négatifs, Michelin offre un profil convaincant avec une forte visibilité et des résultats et une trésorerie de qualité, alors que la demande de remplacement reprend, ce que nous continuons de considérer comme très attractif.

Inversement, les pires contributeurs à la performance sont :

- **Ekinops** : Le cours de l'action de l'équipementier telecoms a chuté en 2023 après la publication des résultats au T2 2023 au cours de laquelle la société a réduit ses prévisions. Après les performances mitigées de 2023, Ekinops estime que l'activité d'Access a atteint un niveau plancher au S2 2023 et prévoit une reprise de la croissance dans cette division au S1 2024. Certains opérateurs ont d'ailleurs approché Ekinops pour envisager une reprise des commandes d'Access au S1. Dans le Transport, la croissance sera également stimulée par le lancement d'un nouveau produit 800G pendant l'été 2024. Le management est optimiste avec une certaine prudence, prévoyant une croissance séquentielle au S1. Le deuxième point d'attention en 2024 sera une éventuelle acquisition. En effet, Ekinops prévoit soit d'augmenter sa taille critique dans le Transport pour accéder à des contrats plus importants, soit d'acquérir une nouvelle technologie stratégique. Elle a également réitéré son engagement à développer l'activité logiciels et services pour atteindre une part de ventes d'environ 30% dans les 3 à 4 prochaines années. En résumé, malgré une année 2023 difficile, les fondamentaux restent solides (aucune perte de clients ou de contrats majeurs). Nous nous attendons donc à ce que le cours de l'action rebondisse lorsque le marché prévoira une reprise de la division Access.
- **Plastic Omnium** : a été victime d'une sanction qui nous semble exagérée face aux perspectives et à l'impressionnant track record du management (qui a le mérite de ne pas diluer les actionnaires ni de mettre l'entreprise dans des difficultés bilantielles). Dans un environnement difficile pour les équipementiers automobiles, Plastic Omnium a dépassé les objectifs abaissés à l'automne pour 2023, à cause des grèves chez les constructeurs aux Etats-Unis et du développement à petite vitesse de l'électrique. Le cours avait plongé de presque 23% le 26 octobre. La première de ces cibles concernait le bénéfice opérationnel, attendu alors entre 370 et 390 M€. Il a en fait atteint 395 M€, en progression de 8,6%. Bonne surprise aussi pour le cash-flow libre, ressorti à 227 M€ contre 190 à 200 M€. Plastic Omnium, de plus, a connu une activité plus dynamique que la production automobile, la « surperformant de 3,7 points », grâce à un chiffre d'affaires consolidé (hors coentreprises en Chine) en progression de 13,4% hors effet devises et périmètre, et de 20 % en publié. Il a franchi pour la première fois les 10 Md€.

## Utilisation des instruments financiers dérivés

Le fonds peut utiliser des produits dérivés simples sur actions et des Futures sur indice. Le risque global du fonds est au maximum de 100%. Sur l'année, le fonds n'a eu aucune exposition aux instruments financiers dérivés.

## Objectif et Perspectives

Au niveau macroéconomique, en dehors des États-Unis, un grand nombre de pays flirtent avec la récession, sans y avoir basculer franchement jusqu'à présent. Dans la zone euro, le PIB fait du surplace et la croissance de l'économie chinoise se stabilise à un niveau limité. Par ailleurs, l'environnement géopolitique et politique est tendu avec des conflits qui peuvent dégénérer et des élections importantes, parmi lesquelles l'élection américaine en novembre.

Dans ce contexte, l'évolution de la croissance mondiale devrait rester tributaire de l'économie américaine. Celle-ci continuant d'absorber l'impact des hausses de taux passées en donnant néanmoins des signes de ralentissement. Pour autant, force est de constater que le marché de l'emploi n'a pas encore flanché. Cette résistance de l'économie, combinée à une approche moins dure de la Réserve Fédérale, augmente la probabilité d'un atterrissage en douceur. Cependant, un basculement en récession ne peut être totalement écarté, d'autant plus qu'un retour de l'inflation à la cible n'est pas assuré. Celle-ci pourrait en effet être relancé par certains facteurs dont une hausse des prix du pétrole (tensions géopolitiques au Moyen-Orient) et une hausse des coûts de fret (tensions en mer Rouge). Par ailleurs, l'évolution des salaires aux États-Unis va rester clé, les dernières données mensuelles montrant que les salaires continuent d'augmenter à un rythme solide, ce qui pourrait maintenir durablement l'inflation au-dessus de la cible de 2% de la Fed.

Du côté des marchés actions, les perspectives apparaissent relativement solides bien qu'hétérogènes selon les secteurs et les zones géographiques. Les flux de capitaux sur les marchés restent accaparés par la bourse américaine et particulièrement les grandes valeurs technologiques (Sept Magnifiques).

Cette dichotomie entre les valeurs qui vont bien s'en sortir et celles qui vont moins bien s'en sortir est un élément qui va sans doute persister en 2024, et qui est problématique car les flux vont sur certains secteurs et surtout la technologie pour en délaisser d'autres.

La politique de resserrement monétaire des banques centrales des deux côtés de l'Atlantique a mené les taux à des niveaux que l'on n'avait plus connu depuis des années. La manière dont les banques centrales réagiront au contexte en 2024 influencera considérablement les dynamiques des marchés actions. A ce sujet, la Fed et la BCE ont probablement terminé leur cycle de hausses de taux, mais si l'économie devait rester résiliente, en particulier aux États-Unis, les baisses de taux ne devraient pas intervenir avant le second semestre de 2024 (T4 aux États-Unis, 2025 en zone euro). Dans de nombreux pays émergents, les taux des banques centrales sont déjà en baisse. Nous pensons que les banques centrales des économies développées suivront timidement, voire continueront d'être sensibles aux risques inflationnistes. Les banques centrales n'agiront que si un risque systémique venait à voir le jour.

Dans cet environnement, il convient de ne pas se tenir à l'écart des actions mais de rester sélectif, en privilégiant les valeurs de qualité, qui sont à même de résister à des difficultés économiques alors que les entreprises devraient faire face à partir de la mi-2024 au « mur de la dette ». Parmi les caractéristiques de ces sociétés de qualité, nous pouvons citer, celles portées par des tendances de long terme (l'innovation, la transition énergétique, l'IA...), qui bénéficient d'un business model solide, d'une position concurrentielle établie et soutenable, qui offrent une grande visibilité sur leur capacité en termes de bénéfices et de cash-flows futurs et sont peu endettées.

Il faudra également surveiller les petites valeurs en 2024. Le sursaut d'intérêt sur les « small caps » au dernier trimestre 2023 laisse entendre que la tendance pourrait se poursuivre en 2024. En effet, les petites valeurs jouissent d'une décote historique en raison d'un potentiel de croissance élevé associé à une moindre liquidité.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NEXANS SA	77 095,40	140 086,95
SANOFI		209 091,62
SCHNEIDER ELECTRIC SE		158 252,01
VISA INC CLASS A	72 391,32	76 305,73
NEOEN SA		147 388,12
ABB LTD		129 709,82
BUREAU VERITAS SA	127 296,76	
AIR LIQUIDE	107 935,22	
TOTALENERGIES SE	95 930,55	
CAPGEMINI SE		88 831,88

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCÉDURE DE CHOIX DES INTERMÉDIAIRES**

Otea Capital a retenu une approche multicritère pour sélectionner les intermédiaires. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Les principaux critères pour la sélection et l'évaluation des intermédiaires sont l'accès à la recherche, le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, et la notoriété.

### **DISPOSITIF DE CONTRÔLE**

Le programme de contrôle réalisé au cours de l'exercice 2023 n'a décelé aucun dysfonctionnement grave nécessitant d'action immédiate.

Les quelques recommandations émises lors des contrôles de deuxième niveau ont toutes été appliquées.

Conformément à l'article 313-2 du RG AMF, pour que le dispositif de contrôle soit « efficace » et « effectué de manière indépendante », la SGP doit prendre en compte et appliquer le plus grand nombre des recommandations émises à partir du moment où elle les accepte, ce qui a été le cas sur l'exercice 2023.

### **POLITIQUE RELATIVE AU SUIVI DES CONTROVERSES**

Le suivi des controverses se fait sur la base des informations fournies par MSCI. Ces informations sont complétées par une veille permanente de la presse générale et spécialisée pour l'ensemble des entreprises des portefeuilles qui est réalisée par l'équipe de gestion. En cas d'émergence d'une controverse grave nouvelle pour une entreprise d'un des portefeuilles gérés, l'équipe de gestion contacte si possible la société concernée et recueille le maximum d'informations supplémentaires sur les faits. Si après analyse la controverse apparaît comme étant sévère voire très sévère ou suscite un doute, alors nous mobilisons un comité de gestion des risques qui décidera du maintien ou non de l'investissement dans les portefeuilles concernés. Dans ce cadre-là, Le rythme de cession d'un titre tiendra compte de sa liquidité et des conditions de marchés

### **POLITIQUE DES DROITS DE VOTE**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), Otea Capital présente dans ce document la politique qu'elle entend exercer pour l'utilisation des droits de vote attachés aux titres des OPCVM qu'elle gère. A la date de la présente version, les OPCVM gérés par Otea Capital susceptibles de détenir des titres auxquels sont rattachés des droits de vote sont les suivants :

- Agilis
- Agora Actions Europe
- Zen Capital
- Galileo Midcap
- Sillage

#### Principes retenus pour l'exercice des droits de vote

Le principe général retenu par Otea Capital consiste à exercer les droits de vote attachés aux titres détenus uniquement si le critère suivant est respecté : détention par l'intermédiaire des OPCVM gérés par Otea de titres dont la capitalisation boursière n'excède pas 200 M€. Au-delà de cette capitalisation, Otea Capital estime ne pas avoir la capacité d'exercer ses droits de vote de façon significative et influente.

#### Organisation en place

La prise de connaissance des assemblées se fait au travers de l'information donnée par ISS (via CACEIS). C'est le comité de gestion d'Otea Capital (sous la responsabilité de Charles Tayrac, gérant actions) qui analyse les résolutions soumises aux assemblées générales auxquelles Otea Capital est susceptible de participer et votera selon les principes internes retenus. Dans le cas où Otea Capital participerait à un vote, les décisions préalables, pour chaque résolution, seraient notées sur le compte-rendu du comité de gestion annoté d'un avis sur les éventuels conflits d'intérêt le cas échéant.

#### Principes retenus lors de la participation aux assemblées générales

Le principe fondamental est celui de la préservation, dans les meilleures conditions possibles, de l'intérêt des souscripteurs et donc de façon générale des actionnaires minoritaires. Cela signifie que toute résolution ayant pour objet de défavoriser ceux-ci ou de diminuer la valeur des actifs détenus par eux sera rejetée.

En pratique, les résolutions portant sur les points suivants seront particulièrement regardées :

1. Programmes d'émission et de rachat de titres en capital, dont l'approbation entrainerait une relution ou une baisse relative de la valeur des actions détenues ne sont pas approuvées, tel est le cas :
  - Des émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
  - Des augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti OPA ;
  - Et des émissions de bons de souscriptions d'actions ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires.
2. Modifications de statuts ;
3. Approbation des comptes et affectation du résultat ;
4. Nomination et révocation des organes sociaux ;
5. Les conventions dites réglementées ;
6. La désignation des contrôleurs légaux des comptes.

Le vote des résolutions soumises par les émetteurs sont majoritairement assurés par correspondance via la plateforme dédiée mise à disposition par notre dépositaire CACEIS.

Prévention des conflits d'intérêts

La prévention des conflits d'intérêt fait l'objet d'une procédure spécifique intégrée dans le recueil de procédure. Ce recueil est remis à chaque collaborateur lors de son arrivée au sein de la société. En cas de participation au vote d'une assemblée générale, un membre du comité de gestion aurait la charge de veiller à ce que les décisions prises par le comité ne placent pas Otea Capital en situation de conflit d'intérêts.

## **SOUTIEN/SIGNATAIRE D'INITIATIVES UNPRI**

Otea Capital est signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis octobre 2021, lancés par des investisseurs en partenariat avec l'initiative financière du PNUE et le Pacte Mondial de l'ONU. Ils se caractérisent par un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles.

## **UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

## **CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

La démarche ESG d'Otea Capital

Otea Capital est une société de gestion entrepreneuriale dont la philosophie d'investissement repose sur des principes de long terme et une analyse approfondie des entreprises. Cela nous a donc semblé être dans la continuité de notre développement que de mettre en place une intégration des critères ESG dans notre processus alors que nous sommes convaincus de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Prendre en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance), dans le processus de gestion, permet d'améliorer la connaissance des sociétés en regardant au-delà des chiffres : politique de ressources humaines, formation des collaborateurs, conditions de travail, relations avec les clients, traitement et relations avec les fournisseurs, l'impact sur l'environnement, la biodiversité, la pollution, connaissance des nouvelles réglementations, détection des opportunités de développement, meilleure anticipation des risques. Nous pensons donc que l'analyse des critères ESG aide à mieux évaluer l'entreprise et à mieux mesurer le risque des investissements ainsi que les opportunités.

Notre démarche repose sur une politique d'exclusion, puis une intégration ESG via notre modèle de notation interne. Toute société investie dans les fonds actions SFDR 8 passe au crible de notre modèle d'analyse ESG interne. Dans notre approche ESG, nous tenons à associer l'expertise extra-financière aux analyses stratégique, économique et financière, afin d'assurer une vision aussi complète que possible des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Concrètement, les gérants engagent un dialogue sur les sujets ESG : lors de leurs rencontres avec les dirigeants, en amont des Assemblées Générales, lorsque des points d'amélioration ont été identifiés. Un rapport est publié annuellement, qui détaille les sujets sur lesquels un suivi a été mis en place et les progrès réalisés (rapport PRI). Otea Capital fait partie signataires des PRI en France depuis octobre 2021.

Le Fonds AGORA Actions Euro sélectionne ses investissements en combinant analyse financière et analyse extra financière. Cette dernière repose sur l'utilisation d'outils internes et externes.

Notre approche repose sur l'application de filtres d'exclusion et de l'intégration de critères ESG selon une approche « best effort » et selon un modèle propriétaire.

Nous appliquons les exclusions suivantes :

- entreprises impliquées dans le développement, la production, la maintenance, l'utilisation, la distribution, le stockage, le transport et la vente de bombes à sous-munitions et de mines anti-personnel et de leurs composants clés ;
- entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon thermique.
- sociétés impliquées dans des controverses graves (définies par la nature et l'ampleur de l'impact).

#### Analyse ESG / Notation

Le choix des 20 indicateurs retenus relève de l'intérêt intrinsèque de chaque critère, mais aussi de la fréquence de divulgation de ces informations par les sociétés de notre univers investissement.

#### Pilier Environnement (5 indicateurs)

- ✓ Politique de changement climatique / identification des risques liés à l'environnement
- ✓ Emissions de GES
- ✓ Consommation d'énergie
- ✓ Gestion eau
- ✓ Gestion des déchets

#### Pilier Social et Sociétal (7 indicateurs)

- ✓ Chaîne d'approvisionnement / fournisseurs
- ✓ Turnover
- ✓ Diversité homme/femme au sein de l'effectif
- ✓ Représentation des femmes au sein de fonctions de direction
- ✓ Taux d'accident
- ✓ Politique de santé et de sécurité
- ✓ Politique de formation des salariés

#### Pilier Gouvernance (8 indicateurs)

- ✓ UN Global Compact Signatory
- ✓ Légitimité / expérience dans le métier de l'équipe dirigeante
- ✓ Diversité homme/femme du comité exécutif
- ✓ Stabilité équipe dirigeante à 5 ans ou bon plan de succession
- ✓ Niveau d'indépendance du conseil d'administration
- ✓ Fonction séparée entre président et DG
- ✓ Politique de rémunération de l'équipe dirigeante (alignement des intérêts entre l'équipe dirigeante et les actionnaires et transparence des critères de rémunération)
- ✓ Droit des actionnaires

Nous avons fait le choix de surpondérer le critère de gouvernance (à hauteur de 50% de la note) et de pondérer les critères S et G pour 25% chacun, compte tenu de l'importance de la qualité des structures de direction dans les entreprises, ce qui est particulièrement vrai pour les petites et moyennes sociétés. Une note est ainsi élaborée sur chacun des trois critères (E, S et G).

Nous avons retenu une approche de « best effort », ce qui nous permet de sélectionner des sociétés ayant les meilleures pratiques ESG dans chaque secteur mais de prendre aussi en compte les entreprises performantes dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Notation « best effort » : permet d'identifier les sociétés qui, par leurs actions, sont dans une démarche d'amélioration significative en termes de respect du développement durable. La note est donc calculée sur la base de l'évolution de la note ESG sur une période de 5 ans. Nous vérifions que l'accélération est réelle dans la durée, avec un point d'étape chaque année.

Nous avons ainsi privilégié une approche dynamique, appréciant l'amélioration de la démarche d'une société donnée dans le temps ; ce progrès nous apparaît comme une source de création de valeur pour l'actionnaire.

Nous recueillons les informations dans les données publiques publiées par les sociétés ou par un dialogue avec elles (rencontres fréquentes avec les sociétés tout au long de l'année), auxquelles nous ajoutons les mesures fournies par la base Bloomberg et Sustainalytics sont agrégées dans notre grille de référentiel. Les résultats obtenus pour chaque indicateur font ressortir un score et permettent un classement de la société.

Les notations sont mises à jour dans un délai de 12 mois ou de manière plus ponctuelle en cas d'information mettant en cause la notation actuelle.

## **REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE**

### Article 8 (SFDR) :

Le Fonds SILLAGE promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

### Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 20,0 sur une échelle de 0 à 100 (source Morningstar).

### Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion [www.otea-capital.com](http://www.otea-capital.com)

La prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Le taux d'analyse extra-financière des investissements de l'OPC couvre 93% des actifs du fonds.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus ;
- 2) des coûts plus élevés ;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation moyenne pondérée des facteurs E, S et G en utilisant le référentiel de notation extra-financière de nos partenaires ESG et/ou celui notre analyse extra-financière interne.

La méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs se trouve dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

### Investissements en OPC

Les OPC sélectionnés en sus des titres vifs relèvent, dans leur majorité, d'un processus ESG au moins équivalent à celui décrit pour les titres vifs.

De plus, pour les OPC gérés par des sociétés de gestion externes, OTEA Capital prend connaissance de leurs processus d'intégration ESG et sélectionne principalement des fonds relevant d'une intégration ESG au moins équivalente à celle décrite pour les titres vifs ou promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure".

## Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie" :

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « *Do No Significant Harm* »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

En vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

### METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération des collaborateurs d'OTEA Capital est élaborée et tenue à jour par ses deux dirigeants. Elle concerne tous les collaborateurs et couvre l'ensemble des rémunérations. Elle respecte les principes auxquels OTEA Capital est soumis au titre des agréments reçus. OTEA Capital se place sous le principe de proportionnalité en prenant en compte la taille de la société, son organisation interne ainsi que la nature et la complexité de ses activités. Elle n'encourage pas à la prise de risque. Aucune distinction n'est faite entre les preneurs de risque et les autres collaborateurs pour la détermination des rémunérations variables.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel sur l'exercice 2023 :

Le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables et les indemnités de fin de contrat) versées par OTEA Capital à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires en 2023) s'est élevé à 1 278,5 keur (coût société).

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

### **OTEA Capital**

25 rue Quentin Bauchart

75008 PARIS

Tél : +33 (0)9 73 87 02 73

[www.otea-capital.com](http://www.otea-capital.com).

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**SILLAGE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
OTEA CAPITAL  
58, rue Pierre Charron  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SILLAGE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.06.20 18:17:52 +0200



## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

**ACTIF**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 777 980,57</b>	<b>3 216 338,25</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>2 777 980,57</b>	<b>3 216 338,25</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 777 980,57	3 216 338,25
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>		<b>19,68</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres		19,68
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>668 011,89</b>	<b>754 880,54</b>
Liquidités	668 011,89	754 880,54
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 445 992,46</b>	<b>3 971 238,47</b>

## PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 038 100,09	3 499 318,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	17 516,45	-71 400,01
Résultat de l'exercice (a,b)	18 252,64	21 837,94
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>3 073 869,18</b>	<b>3 449 756,63</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>3 186,66</b>	<b>3 841,21</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 186,66	3 841,21
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>368 936,62</b>	<b>517 640,63</b>
Concours bancaires courants	368 936,62	517 640,63
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 445 992,46</b>	<b>3 971 238,47</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 479,82	971,93
Produits sur actions et valeurs assimilées	78 233,94	85 554,95
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>97 713,76</b>	<b>86 526,88</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	33 029,12	15 828,12
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>33 029,12</b>	<b>15 828,12</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>64 684,64</b>	<b>70 698,76</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	43 603,00	49 306,17
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>21 081,64</b>	<b>21 392,59</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 829,00	445,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>18 252,64</b>	<b>21 837,94</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

##### Méthodes d'évaluation et modalités pratiques

Sauf précisé, tous les instruments sont valorisés sur la base du jour de la valeur liquidative, heure de Paris.

##### Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé sont évaluées au cours de clôture.  
Les actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base de cours disponibles auprès de contributeurs, ou à défaut sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

##### Actions et Parts d'OPC ou fonds d'investissement

Les actions ou parts d'OPC ou fonds d'investissement sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue (officielle ou estimée).

##### ETF/Trackers

Les ETF/Trackers sont évalués au cours de clôture.

##### Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations, valeurs assimilées et les obligations convertibles, sont évaluées au dernier cours coté mid. Les titres de créances négociables sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois et dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à 3 mois sont évalués au dernier cours connu reçu de contributeurs.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois, mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois, sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en linéarisant, sur la durée de vie résiduelle, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. Les titres de créances pour lesquels un cours n'est pas disponible auprès de contributeurs sont évalués sur la base d'une modélisation effectuée par la Société de Gestion.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque émetteur ou de liquidité.  
Le détail des contributeurs de cours sélectionnés est précisé dans un « Pricing Sheet Agreement » défini entre le valorisateur et la Société de Gestion.

## **Instruments financiers à terme et dérivés**

Les contrats à terme fermes et conditionnels (hors contrats sur devises) sont valorisés au cours de compensation.  
Les contrats à terme fermes et conditionnels sur devises sont valorisés au cours de 17h00.

### **Swaps**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, l'ensemble, composé du titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, fait l'objet d'une évaluation globale.

### **Devises**

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la valorisation sont évalués au cours de 17h00.

### **Change à Terme**

Les contrats sont évalués au cours de 17h00.

### **Dépôts**

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur contractuelle.

En application du principe de prudence, ces évaluations peuvent être corrigées du risque de défaillance de la contrepartie.

### **Emprunts d'espèces**

Les emprunts sont évalués à leur valeur contractuelle.

### **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

**Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.**

### **Frais de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (service de réception et de transmission d'ordres, service d'exécution d'ordres, services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie Frais du DICI

	FRAIS FACTURES à l'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
1&2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Parts R : 2.00% TTC Taux maximum Parts C : 1.30% TTC Taux maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,50% TTC Taux maximum
4	Commissions de mouvements	Prélèvement sur chaque transaction	
	Société de gestion		Néant
	Dépositaire		5€ (France, Belgique, Pays-Bas) 10€ (Clearstream / Euroclear Bank) 15 € (valeurs étrangères : Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suisse, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Suède, Finlande, Norvège, GB, USA, Japon, Canada)
5	Commission de surperformance	Actif net	Parts R et C : 20 % TTC par an au-delà de 7% (part R) et 7.7% (part C) annualisés nets de frais de gestion, avec high water mark par rapport à la VL de création et la dernière VL de clôture d'exercice ayant généré une commission de surperformance.

## Frais de performance

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Indicateur de référence et proportion :

L'indicateur est : pour les parts R la référence absolue de 7,00 % annualisés et pour les parts C la référence absolue de 7,70% annualisés.

La commission de surperformance correspond à 20% TTC de la surperformance de la part par rapport à l'indicateur.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans.

Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance. Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

## Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la VL est inférieure au niveau de High Water Mark (dernière VL de clôture d'exercice sur laquelle des commissions de surperformance ont été perçues). Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

## Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et supérieure au niveau de High Water Mark, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

## Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part SILLAGE C	Capitalisation	Capitalisation
Part SILLAGE R	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>3 449 756,63</b>	<b>4 941 114,61</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	126 266,13	128 812,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-627 934,11	-803 595,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	348 787,23	128 486,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-333 444,61	-195 066,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-3 973,30	-661,06
Différences de change	17 736,02	1 018,94
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	75 593,55	-771 745,15
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	269 718,38	194 124,83
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-194 124,83	-965 869,98
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	21 081,64	21 392,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 073 869,18</b>	<b>3 449 756,63</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							668 011,89	21,73
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							368 936,62	12,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	668 011,89	21,73								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	368 936,62	12,00								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	511 567,72	16,64			56 188,50	1,83	72 804,85	2,37
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers					79 704,31	2,59	85 684,49	2,79
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	231 114,28	7,52	137 822,34	4,48				
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	3 186,66
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>3 186,66</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-3 186,66</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part SILLAGE C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 360,6816	126 083,03
Parts rachetées durant l'exercice	-6 210,5464	-575 912,73
Solde net des souscriptions/rachats	-4 849,8648	-449 829,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 936,5521	
<b>Part SILLAGE R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2,0000	183,10
Parts rachetées durant l'exercice	-568,8154	-52 021,38
Solde net des souscriptions/rachats	-566,8154	-51 838,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 655,9231	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part SILLAGE C</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part SILLAGE R</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Part SILLAGE C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	40 220,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part SILLAGE R</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 382,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	18 252,64	21 837,94
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>18 252,64</b>	<b>21 837,94</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part SILLAGE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	18 348,59	21 954,21
<b>Total</b>	<b>18 348,59</b>	<b>21 954,21</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part SILLAGE R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-95,95	-116,27
<b>Total</b>	<b>-95,95</b>	<b>-116,27</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 516,45	-71 400,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>17 516,45</b>	<b>-71 400,01</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part SILLAGE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	16 647,31	-67 410,30
<b>Total</b>	<b>16 647,31</b>	<b>-67 410,30</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part SILLAGE R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	869,14	-3 989,71
<b>Total</b>	<b>869,14</b>	<b>-3 989,71</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 084 299,36</b>	<b>3 673 115,97</b>	<b>4 941 114,61</b>	<b>3 449 756,63</b>	<b>3 073 869,18</b>
<b>Part SILLAGE C en EUR</b>					
Actif net	2 902 739,99	3 190 388,54	4 507 691,00	3 255 811,83	2 925 371,72
Nombre de titres	31 569,0450	32 351,2649	41 426,2649	36 786,4169	31 936,5521
Valeur liquidative unitaire	91,94	98,61	108,81	88,50	91,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,52	-7,90	0,26	-1,83	0,52
Capitalisation unitaire sur résultat	0,92	0,74	-1,37	0,59	0,57
<b>Part SILLAGE R en EUR</b>					
Actif net	181 559,37	482 727,43	433 423,61	193 944,80	148 497,46
Nombre de titres	1 974,7227	4 928,9669	4 012,2134	2 222,7385	1 655,9231
Valeur liquidative unitaire	91,94	97,93	108,02	87,25	89,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,53	-7,89	0,26	-1,79	0,52
Capitalisation unitaire sur résultat	0,46	0,17	-1,40	-0,05	-0,05

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>DANEMARK</b>				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	600	56 188,50	1,82
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>56 188,50</b>	<b>1,82</b>
<b>ESPAGNE</b>				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	8 000	148 200,00	4,82
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>148 200,00</b>	<b>4,82</b>
<b>FINLANDE</b>				
NESTE OYJ	EUR	840	27 056,40	0,88
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>27 056,40</b>	<b>0,88</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	665	117 119,80	3,81
BIOMERIEUX	EUR	750	75 450,00	2,45
BUREAU VERITAS SA	EUR	5 500	125 785,00	4,09
CAPGEMINI SE	EUR	500	94 375,00	3,07
DANONE	EUR	2 000	117 360,00	3,81
DASSAULT SYST.	EUR	1 400	61 929,00	2,01
EKINOPS	EUR	16 000	93 760,00	3,05
MICHELIN (CGDE)	EUR	3 200	103 872,00	3,38
NEXANS SA	EUR	2 000	158 500,00	5,16
ORANGE	EUR	10 000	103 040,00	3,35
PLASTIC OMNIUM	EUR	8 000	96 000,00	3,12
SAINT-GOBAIN	EUR	1 600	106 656,00	3,47
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	400	72 712,00	2,37
SPIE SA	EUR	4 420	125 086,00	4,07
TOTALENERGIES SE	EUR	1 500	92 400,00	3,01
VALEO SA	EUR	2 500	34 787,50	1,14
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 578 832,30</b>	<b>51,36</b>
<b>ITALIE</b>				
PRYSMIAN SPA	EUR	1 240	51 050,80	1,67
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>51 050,80</b>	<b>1,67</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BEFESA SA	EUR	3 000	105 600,00	3,43
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>105 600,00</b>	<b>3,43</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ALFEN BEHEER BV	EUR	2 000	120 560,00	3,93
SIGNIFY NV	EUR	3 500	106 120,00	3,45
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>226 680,00</b>	<b>7,38</b>
<b>SUEDE</b>				
BRAVIDA HOLDING AB	SEK	10 000	72 804,85	2,37
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>72 804,85</b>	<b>2,37</b>
<b>SUISSE</b>				
ABB LTD	CHF	2 000	80 240,94	2,61
ACCELLERON INDUSTRIES LTD	CHF	2 350	66 377,33	2,16

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	195	97 279,77	3,16
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	490	61 006,24	1,98
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	450	118 344,63	3,85
SIKA AG-REG	CHF	300	88 318,81	2,88
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>511 567,72</b>	<b>16,64</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 777 980,57</b>	<b>90,37</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>2 777 980,57</b>	<b>90,37</b>
<b>Dettes</b>			<b>-3 186,66</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>299 075,27</b>	<b>9,73</b>
<b>Actif net</b>			<b>3 073 869,18</b>	<b>100,00</b>

<b>Part SILLAGE C</b>	<b>EUR</b>	<b>31 936,5521</b>	<b>91,59</b>
<b>Part SILLAGE R</b>	<b>EUR</b>	<b>1 655,9231</b>	<b>89,67</b>

## 7. ANNEXE(S)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### SILLAGE - R (ISIN: FR0013300084)

**Nom de l'initiateur :** Otea Capital

**Site internet :** <https://www.otea-capital.fr>

**Contact :** Appelez-le +33 9 73 87 02 73 pour de plus amples informations

**Autorité compétente :** L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Otea Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Otea Capital est agréée en France sous le n°GP08000054 et réglementée par l'AMF.

**Date de production :** 31/12/2023

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Fonds commun de placement (FCP) de capitalisation. OPCVM géré par Otea capital, qui à ce titre exerce les droits à l'égard de l'OPCVM.

**Durée :** La durée d'existence prévue de l'OPC est de 99 ans à compter de sa date de création sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du fonds est, au travers d'une allocation d'actifs et d'une sélection de titres discrétionnaires, la recherche d'une croissance nette du capital supérieure à 7% pour les parts R et 7,7% pour les parts C sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans) à travers une sélection discrétionnaire de titres de capital intégrant des critères ESG dans le processus de sélection.

Le FCP sera investi au minimum à hauteur de 60% en titres de sociétés cotées sur les marchés internationaux d'actions. Les titres et instruments du marché obligataire et monétaire pourront représenter jusqu'à 25% de l'actif. Le fonds pourra également investir à hauteur de 10% maximum dans des OPC ouverts à une clientèle non professionnelle afin de réaliser son objectif de gestion ou dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Le Fonds vise la croissance du capital en investissant dans des entreprises des secteurs de la consommation discrétionnaires tels que le luxe, les marques premium, l'hôtellerie & loisirs, etc... contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, notamment dans les domaines sociaux. Le Fonds est notamment exposé aux ODD suivants : (ODD5) Egalité des sexes, (ODD8) Travail décent et croissance économique, (ODD10) Réduction des inégalités, (ODD 12) Consommation et production responsables, (ODD13) Action pour le climat.

L'atteinte de l'objectif d'investissement durable sur les aspects sociaux du Fonds est mesurable à travers 3 critères, sur lesquels le Fonds s'engage à surperformer son univers d'investissement (1109 valeurs faisant partie des indices SXXP et S&P500) :

- 1/ La progression d'une année sur l'autre des effectifs employés
- 2/ La diversité des collaborateurs (égalité hommes/femmes)
- 3/ Le taux de formation (nombre d'heures de formation par employé)

Ces indicateurs nous semblent significatifs au regard de l'impact social des entreprises sélectionnées.

La démarche ESG mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG mise en place par la Société de Gestion, disponible sur son site

internet (<https://otea-capital.fr/politique-esg/>).

L'univers d'investissement initial est constitué des entreprises faisant partie de l'indice BKXT en Europe et du S&P500 aux Etats-Unis (soit de 1109 valeurs).

Réglementation SFDR : Sous l'article 9

FCP de capitalisation

Le fonds pourra être exposé, à hauteur de 20%, à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant.

Utilisation possible d'instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, en couverture ou en exposition, dans la limite d'exposition de 100% de l'actif sans rechercher de surexposition à l'une des classes d'actifs.

La VL est quotidienne.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 14.00 (heure Paris) auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine

VL en dix-millièmes de parts.

Investisseurs de détails visés

Ce fonds s'adresse aux investisseurs souhaitant bénéficier des opportunités de marchés au travers d'une gestion diversifiée des actifs, en recherchant de la performance sur les marchés actions et/ou sur les marchés de taux et/ou sur les devises.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles auprès d'OTEA Capital ou sur le site [www.otea-capital.com](http://www.otea-capital.com). L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site [www.otea-capital.com](http://www.otea-capital.com). Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. OTEA CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le fonds pendant 5 années.



**Avertissement :** Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros)

Période de détention recommandée : 5 ans  
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>1 620 €</b>	<b>1 490 €</b>
	Rendement annuel moyen	-83.81%	-31.66%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>7 260 €</b>	<b>8 910 €</b>
	Rendement annuel moyen	-27.40%	-5.38%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 070 €</b>	<b>10 840 €</b>
	Rendement annuel moyen	+0.72%	+1.62%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>15 330 €</b>	<b>14 320 €</b>
	Rendement annuel moyen	+53.19%	+7.44%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les pires et meilleures performances, ainsi que la performance moyenne du produit entre 1 et 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 1 et 5 ans basé sur l'indicateur de comparaison du fonds, Le DOW JONES EURO STOXX. Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre août 2015 et août 2020. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre avril 2014 et avril 2019.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché financier et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

## Que se passe-t-il si Otea Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPC serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPC sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPC. L'investissement dans un OPC n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>520 €</b>	<b>2 091 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	<b>5.27%</b>	<b>3.75%</b>

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.37% avant déduction des coûts et de 1.62% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Maximum 2.00% du montant, que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit d'un coût ponctuel, non acquis à l'OPC, prélevé à la demande de la personne qui vous vend le produit.	200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.15% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	211 €
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10€
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20% TTC de la surperformance par an par rapport à son indicateur de référence.	EUR 100*

\* Il s'agit des frais prélevés au titre de l'exercice clos le 31/12/2023

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement et de son exposition aux marchés actions. Un désinvestissement avant l'échéance est possible quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues à tout moment chez CACEIS BANK. Elles sont centralisées la veille, ouvrée, du jour d'établissement de la valeur liquidative (le vendredi) jusqu'à 12h00 chez CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Si le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France et/ou de fermeture de la Bourse de Paris, la centralisation sera effectuée le jour de Bourse ouvré précédent. Les ordres sont exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant. Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service commercial de la Société de Gestion par téléphone au 09 73 87 02 73, par courrier adressé à son Service clients au 25, rue Quentin Bauchart – 75008 Paris, ou par e-mail à l'adresse suivante : [contact@otea-capital.com](mailto:contact@otea-capital.com).

### Autres informations pertinentes

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, les prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives sont disponibles en langue française auprès d'OTEA Capital ou sur le site [www.otea-capital.com](http://www.otea-capital.com). La valeur liquidative ainsi que l'historique des performances de l'OPC sur 10 ans maximum sont publiés sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://otea-capital.fr/gestion-collective/>

**Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : SILLAGE

Identifiant d'entité juridique : 969500K7EH53MDPTPF56

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d' <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : _____% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul> <p>Il réalisera un minimum d'<b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ____%</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de <u>0</u> % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.</b>



**Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?**

Le Fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant sur les marchés actions des pays de la zone OCDE (Europe, Etats-Unis) au travers d'une sélection de titres d'entreprises choisis pour leurs qualités financières et sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds, telles que la prise en compte par les

entreprises des risques environnementaux, la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air (émissions de CO2), l'amélioration des conditions de travail, la promotion de la parité homme/femme, la protection des employés (politique de sécurité et de santé).

En outre, le Fonds s'engage à exclure :

- Les entreprises impliquées dans le développement, la production, la maintenance, l'utilisation, la distribution, le stockage, le transport et la vente de bombes à sous-munitions et de mines antipersonnel et de leurs composants clés ;
- Les entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon thermique et d'alcool.
- Sociétés impliquées dans des controverses graves (définies par la nature et l'ampleur de l'impact).

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Le Fonds promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance E.S.G du portefeuille est la note ESG du Fonds. Le fonds vise une amélioration de sa note E.S.G dans le cadre d'une approche « Best Effort ».

De plus, le fonds n'investira pas dans des actions et dans des titres assimilables à des actions d'entreprises exposées à certaines activités (« les activités exclues ») et les sociétés pour lesquelles les controverses sont sévères.

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1, du règlement délégué (UE) 2022/1288 (également appelé « Règlement sur la divulgation »).

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance d'entreprise responsable (E/S/G). Le fonds n'a toutefois pas d'objectif d'investissement durable direct. Le Fonds est classé comme fonds de l'article 8 en vertu du règlement sur la publication d'informations et a pris en compte les aspects de durabilité correspondants dans son processus d'investissement.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social (DNSH), Otea Capital a établi une liste d'exclusions normatives et sectorielles pour le Fonds Sillage :

- Les entreprises impliquées dans le développement, la production, la maintenance, l'utilisation, la distribution, le stockage, le transport et la vente de bombes à sous-munitions et de mines antipersonnel et de leurs composants clés ;
- Les entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon thermique et d'alcool.
- Sociétés impliquées dans des controverses graves (définies par la nature et l'ampleur de l'impact).

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Grâce à l'application stricte des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externe Sustainalytics, le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'annexe 1, tableau 1 du règlement (UE) 2022/1288.

- **Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**  
**Description détaillée :**

Le Fonds ne s'engage actuellement pas à investir dans un investissement durable au sens de la taxinomie de l'UE, mais uniquement au sens du règlement sur la publication des informations en matière de finance durable ("SFDR"). Néanmoins, cette position est maintenue à l'étude à mesure que les règles sous-jacentes sont finalisées et que la disponibilité de données fiables augmente au fil du temps. Par conséquent, l'alignement sur la taxinomie de l'UE des investissements de ce Fonds n'a pas été calculé et a donc été considéré comme constituant 0 % du portefeuille.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### **Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Oui,

grâce à l'application des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externes Sustainalytics.

Non



## Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La stratégie d'investissement détaillée du Fonds est présentée dans le prospectus au chapitre « Stratégie utilisées » dans la rubrique Stratégie d'investissement.

- ***Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

Les contraintes sont imposées par la politique d'exclusions normatives et sectorielles et les controverses. Ils réduisent l'univers d'investissement.

- ***Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

L'univers d'investissement du Fonds est ajusté en excluant 20% des entreprises les moins performantes en termes de score ESG. L'analyse de l'univers de référence est faite en prenant appui sur la notation de Sustainalytics.

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?***

L'analyse de la bonne gouvernance d'entreprise fait partie intégrante du facteur ESG. Le critère de gouvernance est pondéré à 50% dans notre notation interne. Pour attribuer un score, l'équipe d'investissement tient compte de plusieurs facteurs tels que la qualité et l'expérience de la direction et du conseil d'administration, la diversité homme/femme au sein de l'exécutif, le niveau d'indépendance du conseil d'administration, la fonction séparée entre président et directeur général, la rémunération du board et du conseil d'administration, le respect des actionnaires minoritaires et du droit des actionnaires. Nous recueillons autant d'informations que possible sur ces sujets par le biais des rapports annuels publiés par les entreprises ainsi que notre questionnaire ESG et lors de nos entretiens dédiés avec les entreprises.



## Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Fonds investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont été considérés comme "éligibles" selon le processus ESG en place - donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Au maximum 10% de l'actif net n'est pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres).

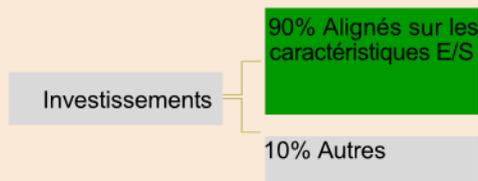
**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



**La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**La catégorie #2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



### Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

0% d'investissement aligné sur la taxonomie. Il est difficile actuellement de soutenir un engagement significatif en faveur d'une proportion minimale d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Il existe en effet peu de données suffisamment fiables et la couverture des données est trop faible pour nous engager sur un chiffre précis. Les sociétés sont tenues de publier dans leur rapport annuel 2022 (au cours de l'année 2023) le pourcentage d'alignement de leurs activités avec la taxonomie de l'UE sur seulement deux des six objectifs, à savoir atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Ces éléments nous permettront d'y voir plus clair et ainsi de potentiellement nous engager sur un pourcentage d'alignement avec la taxonomie.

- **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



### Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



### Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



### Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds peut détenir des liquidités, des instruments dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG.



## Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour établir si le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- ***Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Non applicable

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?***

Non applicable

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

Non applicable

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



## Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Il est possible de disposer de plus d'informations concernant l'approche extra-financière de la société de gestion au travers les documents ESG tels que le Rapport ESG, le Code de transparence et la politique SFDR disponibles sur le site internet de la société de gestion (<https://otea-capital.fr/politique-esg/>).